



CBCRH30 Centre de Bilan et de Conseil en Ressources Humaines

☎ 04 66 88 23 78
appvauvert.cfppa@gmail.com

Accompagnatrices VAE

Claire LAFFARGUE
07 61 52 78 45
claire.laffargue@educagri.fr

Sandrine MONTERO
07 61 50 19 08
sandrine.montero@educagri.fr

CFPPA DU GARD Site de Vauvert 240 rue Carnot 30600 Vauvert

CFPPA DU GARD Site de Rodilhan Domaine de Donadille 30230 Rodilhan

Référente Handicap
Sandrine MONTERO
sandrine.montero@educagri.fr

EPLEFPA de Nîmes Rodilhan Chemin des Canaux 30230 Rodilhan

☎ 04 66 20 33 09 tapez 4
cfppa.nimes@educagri.fr
www.epl.nimes.educagri.fr



100 % de validation
au diplôme
(accompagnement en 2020
validation en 2021)



100% des bénéficiaires
satisfaits



VAE - VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Objectifs

- Identifier et valoriser vos acquis professionnels
- Valider tout ou partie d'un diplôme

La VAE, droit individuel, permet à toute personne engagée dans une activité salariée, non salariée, bénévole de faire valider tout ou partie de son expérience en vue d'acquies un diplôme à finalité professionnelle, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle.

CONDITIONS

Justifier d'une expérience professionnelle d'un an en continu ou discontinu, en rapport avec le contenu de la certification envisagée. Les périodes de formation initiale, continue, stages, périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'une certification sont pris en compte.

LA DÉMARCHE VAE

- Cette démarche consiste à réaliser un dossier de validation dans lequel vous développerez, au travers de vos activités, les compétences acquises en lien avec le référentiel du diplôme visé
- Un entretien avec un jury vous permettra de présenter votre dossier

DESCRIPTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA VAE

- Une conseillère vous guide dans la constitution de votre livret et vous indique une méthodologie dans la structure de votre dossier
- Lorsque celui-ci est achevé, votre conseillère vous prépare à l'entretien avec le jury
- Accompagnement individuel, en présentiel ; possibilité de distanciel

DURÉE et LIEU

- Entrée et sortie permanente
- La durée de l'accompagnement est adaptée à chaque candidat pour une durée maximale de 24h
- L'accompagnement peut être réalisé sur les sites de Rodilhan et de Vauvert

PUBLIC CONCERNÉ et CONDITIONS D'ACCES

- Toute personne souhaitant valider un diplôme du secteur agricole du niveau CAP au niveau BTS
- Justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle (1607h) en rapport avec la certification visée
- Notification de recevabilité de la DRAAF / SRFD

FINANCEMENT

Vous êtes en activité

Votre bilan peut être financé par votre :

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- OPCO
- Employeur

Vous êtes sans emploi

Vous pouvez mobiliser votre :

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Pôle Emploi

A titre personnel

Vous pouvez financer vous-même n'importe quelle formation, facilités de paiement

Autre situation

Nous consulter

COMMENT VENIR SUR LE CENTRE ?

Vauvert

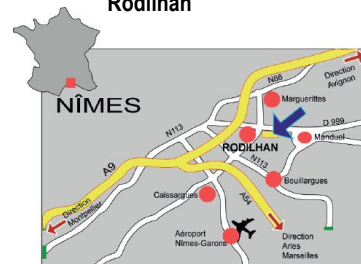


Bus :
Réseau LIO : Ligne 133 et 134,
arrêt Aficion à 4 min à pied du centre de formation

Train :
Gare SNCF à 5 min à pied du centre de formation

Accès au centre PMR
Parking PMR

Rodilhan



Bus :
Réseau TANGO : ligne 31 et 32 arrêt Chemin des Canaux à 5 min à pied du centre de formation